

Recueil des avis issus de la consultation auprès des ministères et organismes

Projet : Parc éolien Apuiat

Numéro de dossier : 3211-12-234

Liste par ministère ou organisme

no	Ministères ou organismes	Direction ou service	Signataire	Date	Nbrepages
1.	Ministère des Affaires municipales et Habitation	Direction régionale de la Côte-Nord	Jean Dionne	2016-03-17	1
2.	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Direction régionale de la Côte-Nord	Laurier Tremblay	2017-03-20	1
3.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Côte-Nord	Alain Gaudreault	2017-03-15	1
4.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'expertise en biodiversité - Espèces exotiques envahissantes	Line Couillard	2017-03-30	2
5.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'expertise en biodiversité - Milieux humides	Martin Joly	2017-03-06	1
6.	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	Direction générale des mandats stratégiques	Arthur Billette Jonathan Maheu Marc Leduc	2017-03-20 2017-03-21	3
7.	Ministère de l'Économie et de l'Innovation	Direction régionale Côte-Nord	Jacques Chiasson	2017-03-09	1
8.	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Direction de la planification et de la coordination	Marcel Grenier	2017-03-22	1
9.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord	France Sylvie Loisel	2017-03-09	1
10.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction générale de la santé publique	Marion Schnebelen	2017-03-14	1
11.	Ministère du Conseil exécutif	Direction des négociation et de la consultation – Secrétariat aux affaires autochtones	Olivier Bourdages Sylvain	2017-03-20	1
12.					
13.					
14.					
15.					
16.					
17.					

Baie-Comeau, le 17 mars 2016

Monsieur Denis Talbot
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les
changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet éolien Lévesque seconde série de réponses aux questions (Dossier 3211-12-234)

Monsieur,

La présente fait référence à votre demande d'avis ministériel pour l'étude de recevabilité du projet éolien Lévesque et transmise à la direction régionale de la Côte-Nord du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), par courrier et reçu le 27 février 2017.

À la lecture des documents soumis à notre attention, nous confirmons que les préoccupations du MAMOT ont été prises en considération par le promoteur et par conséquent, convenons de la recevabilité de l'étude d'impact.

Pour toute information additionnelle relative à cet avis, nous vous invitons à communiquer avec Jacynthe Maloney, responsable de ce dossier à notre direction. Vous pourrez communiquer avec cette dernière au 418-295-4241, poste 80909 ou par courriel à jacynthe.maloney@mamot.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur régional par intérim,



Jean Dionne



Sept-Îles, le 20 mars 2016

Monsieur Denis Talbot

Directeur par intérim de la Direction des évaluations environnementales

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques

Édifice Marie-Guyart, 6^e étage

675, boulevard René-Lévesque Est

(Québec) G1R 5V7

**Objet : Parc éolien APUIAT (anciennement Lévesque)
(Dossier 32-11-12-234)**

Monsieur,

Suite à la réception du document « Projet éolien APUIAT, *Étude d'impact sur l'environnement, volume 4, rapport complémentaire* », en date du 22 février 2017, nous avons procédé à l'analyse de celui-ci.

Tout d'abord, nous avons constaté, à la réponse 1.2, qu'une carte a effectivement été déposée. Cependant, celle-ci ne représente pas l'ensemble des données de potentiel du secteur. Comme vous avez indiqué qu'elle provenait du MERN, nous avons interpellé celui-ci. Le Ministère a clarifié ce point avec le MAPAQ et transmis au consultant la carte des potentiels bleuets que l'on devrait retrouver dans l'étude. Cette carte met en évidence l'importance du secteur pour la production du bleuet.

Les potentiels identifiés sur cette carte devraient venir modifier le tableau 1 en ce qui a trait aux surfaces affectées par les emprises.

Pour les réponses 6 et 7, on doit comprendre que les emprises vont affecter plus fortement les zones de potentiels bleuets. L'utilisation des déblais et la localisation des bancs de dépôts sont donc une préoccupation pour protéger l'activité production de bleuets.

Veuillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

Laurier Tremblay, analyste
MAPAQ, Direction régionale Côte-Nord

C. C. : Alain Côté, directeur régional

Sept-Îles

466, avenue Arnaud

Sept-Îles (Québec) G4R 3B4

Téléphone : 418 964-8521, **sans frais** : 1-877 221-7042

Télécopieur : 418 964-8744

drcn@mapaq.gouv.qc.ca

Blanc Sablon

1161, boulevard Camille-Marcoux C.P. 219

Blanc-Sablon (Québec) G0G 1W0

Téléphone : 418 461-2221, **sans frais** : 1-800 668-0147

Télécopieur : 418 461-2922

drcn@mapaq.gouv.qc.ca

Les Bergeronnes

77, rue Principale C.P. 99

Les Bergeronnes (Québec) G0T 1G0

Téléphone : 418 232-6273

Télécopieur : 418 232-6391

drcn@mapaq.gouv.qc.ca

DESTINATAIRE : Monsieur Denis Talbot, directeur
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

DATE : Le 15 mars 2017

OBJET : **Recevabilité de l'étude d'impact – Projet éolien Apuiat
(anciennement Lévesque)
(Dossier 3211-12-234)**

V/Réf : 7610-09-01-0231500
N/Réf. : 401576291

C'est avec plaisir que nous donnons suite à votre demande datée du 22 février 2017, reçue le 27 février 2017, concernant l'acceptabilité du projet cité ci-dessus. Après l'analyse de la deuxième série de réponses aux questions et commentaires qui ont été adressés au promoteur, la direction régionale considère les réponses satisfaisantes. Or, nous n'avons aucun commentaire à formuler.

Nous vous invitons à communiquer avec M^{me} Marie-Chantale Gauvreau au 418 964-8888, poste 254, pour toute question ou précision supplémentaire.

Le directeur régional,



AG/MCG/kb

Alain Gaudreault



DESTINATAIRE : M. Denis Talbot, directeur p. i.
Direction générale de l'évaluation
environnementale et stratégique
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

DATE : Le 30 mars 2017

OBJET : **Quatrième avis relatif à la recevabilité de l'étude d'impact
du « Projet éolien Lévesque » — Volet espèces exotiques
envahissantes**

N^os DOSSIERS : SCW 927088; V/R 3211-12-234; N/R 5145-04-18 [518]

Cet avis concerne l'analyse du volume 4 – rapport complémentaire déposé en février 2017 par les firmes DNV GL pour le compte de Boralex et Nation Innue. Les commentaires de la Direction de l'expertise en biodiversité (DEB) traitent de la prévention de l'introduction et de la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE).

La DEB a pris connaissance de la réponse de l'initiateur à la question QC-48 sur la végétalisation des sites perturbés, à l'effet que l'étendue de la végétalisation sera discutée lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet. La DEB prend note de cette réponse mais maintient sa demande de végétalisation des sols perturbés des secteurs sensibles des emprises permanentes du projet. Ainsi la végétalisation devra être faite :

1. au point de jonction des nouveaux chemins d'accès ou de ceux qui seront modifiés avec les chemins existants et les lignes électriques. La végétalisation doit être faite sur une distance de 100 m de part et d'autre des intersections;
2. sur les sites des éoliennes situées à moins de 100 m des chemins d'accès existants;

...2

Édifice Marie-Guyart, 4^e étage, boîte 21
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3907
Télécopieur : 418 646-6169
Line.couillard@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

3. dans les secteurs longeant ou croisant les plans d'eau, les cours d'eau et les milieux humides, et sur une distance s'étendant à plus de 100 m de part et d'autre de ces zones sensibles;
4. dans un rayon de 100 m de toute localisation d'espèces menacées ou vulnérables, situées à de moins de 100 m de tout chemin présent sur le territoire du projet.

Pour toute information additionnelle, je vous invite à communiquer avec la Direction de l'expertise en biodiversité.



LC/IS/se

Line Couillard, chef d'équipe
Espèces et Communautés naturelles

Note

DESTINATAIRE : M. Denis Talbot, directeur p. i.
Direction générale de l'évaluation
environnementale et stratégique
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

DATE : Le 6 mars 2017

OBJET : **4^e avis relatif à la recevabilité du « Projet éolien Apuat
anciennement Lévesque » — Volet milieux humides**

N^os DOSSIERS : SCW 927088; V/R 3211-12-234; N/R 5145-04-18 [518]

La présente donne suite à votre demande du 22 février 2017 sur la recevabilité des réponses aux questions et commentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) sur l'étude d'impact du projet susmentionné. Vous trouverez ci-dessous les commentaires de la Direction de l'expertise en biodiversité (DEB) qui portent uniquement sur le volet milieux humides (MH).

La DEB est satisfaite des engagements pris par l'initiateur du projet concernant la valeur écologique et le plan d'atténuation et de compensation des milieux humides.

Dans la mesure où l'initiateur fournit les informations demandées pour l'étape de l'acceptabilité, la DEB considérera l'étude d'impact du projet recevable en ce qui a trait à l'évaluation des impacts sur les milieux humides et n'aura pas besoin d'être consulté à nouveau pour l'étape de la recevabilité.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M^{me} Chantal Bouchard au 418 521-3907, poste 4432.



MJ/CB/se

Martin Joly, chef d'équipe
Aménagement durable et Conventions

Édifice Marie-Guyart, 4^e étage, boîte 21
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3907, poste 4714
Télécopieur : 418 646-6169
Martin.joly@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Le 21 mars 2017

Monsieur Denis Talbot
Directeur de l'évaluation environnementale
des projets terrestres
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 22 février 2017 concernant le projet de parc éolien Apuiat (3211-12-234).

Vous trouverez ci-joint l'avis du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles concernant les réponses de l'initiateur du projet à la deuxième série de questions et commentaires qui lui ont été adressés.

Pour toute question concernant ce dossier, vos collaborateurs pourront communiquer avec M. Nicolas Grondin, responsable de ce dossier à la Direction générale des mandats stratégiques, au 418 627-6256, poste 3654.

Veuillez accepter, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



ML/NG/mn

Marc Leduc

p. j. Avis du MERN

Le 23 avril 2014 le ministère des Ressources naturelles est devenu le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Le Ministère a fait le choix d'écouler les inventaires de papeterie portant l'ancienne signature ministérielle, afin de réduire les coûts et d'éviter le gaspillage.

RECEVABILITE DE L'ETUDE D'IMPACT DU PROJET DE PARC EOLIEN APUIAT

Avis du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
N/R : 20160811-12 – V/R : 3211-12-234

1. OBJET

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) sollicite l'avis du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet mentionné en rubrique.

Le MDDELCC sollicite maintenant l'avis du MERN sur les réponses aux questions et commentaires transmis à l'initiateur du projet afin de compléter son étude d'impact.

2. ÉTAT DE SITUATION

Le projet devrait être issu d'un accord de gré à gré entre l'initiateur, particulièrement la nation innue, et Hydro-Québec Production. Le contrat n'a toujours pas été signé. Par conséquent, il n'y a jusqu'à maintenant aucun critère de dépense minimum au Québec ou dans la région de la Gaspésie et de la municipalité régionale de comté de La Matanie.

3. COMMENTAIRES

Le MERN constate que plusieurs réponses restent imprécises et sous la promesse de l'initiateur du projet de les compléter lorsque le dossier sera davantage finalisé. Le MERN enjoint donc l'initiateur, dès qu'il lui sera possible, à fournir les informations suivantes :

- une précision sur les parts de contrôle du projet entre Boralex, RES Canada et la nation innue (Société en commandite Apuiat);
- les motions d'appuis des communautés locales;
- la formule de partage des profits entre les communautés innues, qu'elles participent ou non au projet;
- les estimations des retombées économiques provinciales et régionales du projet.

Advenant une incapacité de l'initiateur de répondre à ces questions, il lui est requis de préciser à partir de quand cette information sera disponible.

QC-52 Partenariat

À la page 4 du volume 4, il est mentionné qu'un « contrat de vente d'électricité entre la Société en commandite Apuiat et Hydro-Québec sera signé prochainement. » Or, selon la plus récente information disponible en ce qui a trait à l'état des discussions sur les ententes requises pour la réalisation du projet, la conclusion d'un contrat de vente d'électricité ne semble pas si prochaine. L'initiateur du projet doit fournir davantage de précisions sur l'état d'avancement des discussions visant la conclusion dudit contrat, sans briser le sceau de la confidentialité.

QC-53 Utilisation du territoire, communautés autochtones

À la page 5 du volume 4, la réponse de l'initiateur du projet demeure trop vague. L'initiateur doit répondre aux questions suivantes :

- le projet se trouve-t-il sur le Nitassinan revendiqué par la communauté innue d'Uashat-Malioitenam?
- quelles sont les activités traditionnelles exercées précisément dans le secteur visé par le projet et où exactement s'exercent-elles?
- est-ce qu'il y a présence de sites d'intérêt (sacrés et/ou patrimoniaux) dans ce secteur?

4. COMMENTAIRES GENERAUX

L'étude d'impact répond imparfaitement aux attentes fixées par la directive gouvernementale. Dans la mesure où des réponses satisfaisantes sont apportées par l'initiateur aux questions et aux commentaires qu'il a formulés, le MERN juge que l'étude d'impact du projet mentionné en rubrique serait recevable.

5. PERSONNES-RESSOURCES

Toute question concernant les domaines d'activité peut être adressée à :

Monsieur Arthur Billette
Secteur de l'énergie
Direction du développement des énergies renouvelables
Téléphone : 418 627-6386, poste 8013

Monsieur Jonathan Maheu
Direction des affaires autochtones
Téléphone : 418 627-6254, poste 3092

Pour toute autre question, vous pouvez communiquer avec M. Nicolas Grondin, responsable du dossier à la Direction générale des mandats stratégiques, au numéro 418 627-6256, poste 3654.

Le 20 mars 2017



Baie-Comeau, le 9 mars 2017

Monsieur Denis Talbot
Directeur par intérim
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet éolien APUIAT (anciennement Lévesque)
Dossier 3211-12-234

Monsieur,

Nous avons pris connaissance du *Volume 4 - Rapport complémentaire* déposé par l'initiateur du projet dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet éolien APUIAT, anciennement nommé Lévesque.

Nous n'avons aucun commentaire à émettre au sujet des informations contenues dans le document faisant référence à notre champ de compétence.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,

Jacques Chiasson

JC/MJP/mpg

c. c. M. Younes Smaki, Direction de la coordination régionale, MESI



Le 22 mars 2017

Monsieur Denis Talbot
Directeur de l'évaluation environnementale
des projets terrestres
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 22 février 2017 concernant le projet éolien Apuiat (anciennement Lévesque) (3211-12-234).

Après analyse des documents que vous nous avez soumis par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, nous n'avons aucun commentaire à formuler.

Pour toute question, vos collaborateurs pourront communiquer avec M. Jean-Simon Fortin, responsable du dossier à la Direction de la planification et de la coordination, au 418 266-8171, poste 3121.

Veuillez accepter, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Marcel Grenier

MG/JSF/eb

Direction régionale de la sécurité civile et de la
sécurité incendie du Saguenay–Lac-Saint-Jean
et de la Côte-Nord

Le 9 mars 2017

Monsieur Denis Talbot, directeur
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet éolien Apuiat – Dossier 3211-12-234

Monsieur,

Nous avons pris connaissance du document contenant la deuxième série de réponses aux questions et commentaires adressés à l'initiateur du projet concernant le dossier mentionné en objet.

Puisque notre commentaire avait été considéré dans le document contenant la première série de questions et commentaires, nous n'avons pas d'autres interrogations ou commentaires à formuler en regard de notre champ de compétence.

Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec le conseiller en sécurité civile, monsieur Bruno Caron, au 418 295-4903 poste 42241 ou par courriel à bruno.caron@msp.gouv.qc.ca

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé

France Sylvie Loisel
Directrice régionale par intérim

FSL/bc/ve

c. c. Monsieur Patrice Savoie, MDDELCC
Madame Sylvie St-Pierre, MSP

Jonquière 3950, boulevard Harvey, bureau RC 03 Jonquière (Québec) G7X 8L6 Téléphone : 418 695-7872 Télécopieur : 418 695-7875 www.securitepublique.gouv.qc.ca	Baie-Comeau 625, boulevard Laflèche, bureau 1.807 Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5 Téléphone : 418 295-4903 Télécopieur : 418 295-4092
--	---

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 14 mars 2017

Monsieur Denis Talbot
Directeur de l'évaluation environnementale
des projets terrestres
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre
les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : **Projet de parc éolien Apuiat (anciennement Lévesque).**
(Dossier : 3211-12-234)

Monsieur,

Pour donner suite à votre correspondance datée du 22 février dernier, nous vous transmettons notre avis quant à la recevabilité de l'étude d'impact traitant du projet cité en objet. Cet avis se base sur l'analyse de la Direction de santé publique (DSPublique) du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord.

Les nouvelles informations apportées par le document contenant les réponses du promoteur à la deuxième série de questions et commentaires ne suscitent aucune interrogation de notre part. L'étude d'impact est, par conséquent, toujours considérée comme recevable d'un point de vue de santé publique.

Nous espérons le tout à votre satisfaction et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La coordonnatrice de l'Unité de santé environnementale,


Marion Schnebelen, M. Sc.

MS/PGR/ap

Québec, le 20 mars 2017

Monsieur Denis Talbot
Directeur
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet éolien Apuiat (anciennement Lévesque) (dossier 3211-12-234)

Monsieur le Directeur,

Le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) a pris connaissance du document transmis.

Selon son champ d'expertise, le SAA juge que l'initiateur de projet a répondu de manière adéquate aux questions qui lui ont été soumises. Par conséquent, il n'a pas d'autre commentaire particulier concernant l'étude d'impact sur l'environnement.

Par ailleurs, le SAA tient à rappeler que l'obligation de consulter les communautés autochtones dont les droits et intérêts pourraient être affectés par le projet incombe à la Couronne et non aux tiers. Ainsi, ce n'est qu'après l'analyse menée par votre ministère qu'il sera possible d'évaluer si, conformément au *Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones*, une telle obligation existe dans ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le directeur par intérim,



Olivier Bourdages Sylvain